

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/04/2024

| |
|-----------|
| Référence |
| 2024-38 |

| |
|---|
| Objet de la délibération |
| Modification du prix de vente définitif de la pharmacie |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 16 | 14 | 15 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 19/04/2024 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 19/04/2024 |

| |
|----------------|
| Vote |
| A l'unanimité |
| Pour : 15 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en

PREFECTURE

Le : 26/04/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 24 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Nereida LANGE, Marielle LAMMENS, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration Olivier CHEMIN à Christian BÉZARD.

Absent(s) excusé(s) : Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Agnès TABARY

Objet de la délibération : Modification du prix de vente définitif de la pharmacie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2023-22 du 31 mai 2023 concernant la vente en l'état futur d'achèvement d'une pharmacie constituant le programme situé Domaine de la Favière,

VU la délibération 2023-45 du 8 novembre 2023 concernant la Vente en l'état futur d'achèvement d'une pharmacie constituant le programme situé Domaine de la Favière : prix de vente définitif maximal,

CONSIDÉRANT que la cession du bien avait été estimée à 948 000 € TTC, dont 35 000 € de terrain, auprès de M. Damien LACROIX qui n'était qu'une estimation,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir pour le cabinet notarial une délibération indiquant le prix de vente en Toutes Taxes Comprises (TTC), de façon ferme et définitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente avec M. Damien LACROIX pour la somme définitive de **929 583,14 euros TTC** (dont 27 705 € de terrain) qui sera dressé par l'étude notariale DAMBRE/SORDET basée 1A rue de Moncel à Crespières, aux frais de l'acquéreur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 24/04/2024

Le Maire

Adriano BALLARIN



La secrétaire de séance

Agnès TABARY

